



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2018

**Présents** : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, Mme PEREZ, M. GAYAUDON, Mme HOARAU, M. MINIER, Mme BELLILI, M. FABRIANO, Mme BRUNEL, M. YAHOUÉDEOU, Mme BARO, Mme HAMADEH, M. PEREZ, M. GUILLAUME, M. TSARAMANANA, Mme CAPDEVILA, M. BODIER, Mme BOUMEDINE, M. HENNEBOIS, M. LE GUEN, M. ZEMANEK, Mme GUERIN,

**Pouvoirs** : Mme LEGENDRE pouvoir à M. GAYAUDON,  
Mme TOCKO pouvoir à M. CHEVALIER,  
M. BORDET pouvoir à M. DESCROUET,  
M. VIMALASRI pouvoir à Mme BRUNEL  
Mme BON pouvoir à Mme PEREZ,  
Mme TENG pouvoir à M. ZEMANEK,

### **Absents**

**Non représentés** : M. TRAORE,

**Administration** : M. RALLO, Directeur de Cabinet  
Mme BROWNE, Directrice Générale des Services  
M. MASURE-DESIAGE, Directeur Financier  
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques

**Secrétaire de séance** : Mme PEREZ, assistée de Mme BROCARD, Assistante de Direction

### **Ouverture de la Séance**

*L'an deux mille dix-huit, le 12 février, à 20 heures 40, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.*

*Le quorum est atteint.*

*Membres du Conseil Municipal en exercice : 29*

*Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28*

*Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1*

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 ;
1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018 ;
2. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : compétence pour exercer des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes ;
3. Avenant à la convention d'objectifs et de financement du contrat « enfance et jeunesse » ;

4. Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A ;

5. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 21 22.22 du CGCT.

### Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame Stéphanie PEREZ, Conseillère Municipale, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

#### 0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **25**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **3** – M. Nicolas ZEMANEK, M. Jean-François HENNEBOIS, Mme Kim-Thuy TENG,

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervenants :**

**Question N°1 : Madame Fatiha GUERIN** souhaiterait faire une remarque. Elle indique qu'en page 5 du PV du CM du 18 décembre 2017, concernant les élections des conseillers communautaires, il manque la retranscription de son intervention. Elle précise qu'il y avait eu une erreur pendant le comptage des votes. Elle rappelle que lors des instructions de vote, Monsieur le Maire avait demandé que soit indiqué comme nom de liste de vote, le nom des listes des élections 2014. Cependant, elle a précisé que 2 bulletins avaient été pris en compte malgré que le nom de liste fût erroné.






Monsieur le Maire indique que le PV sera complété après vérification.

#### 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Objectifs 2018 :**

Malgré le gel de la baisse des dotations et la hausse des prélèvements obligatoires, la commune souhaite :

-  Ne pas augmenter la fiscalité
-  Dégager de l'autofinancement pour le financement partiel des équipements publics
-  Poursuivre un effort de stabilité en matière d'effectif de personnel
-  Poursuivre la modernisation des services et des équipements publics
-  Poursuivre le programme d'entretien du patrimoine, des voiries et de l'environnement

#### **1- Recettes de fonctionnement**

En 2018, les recettes sont estimées à 16,4 M€, soit 0,7 M€ de fiscalité de plus qu'au budget 2017, liée à l'extension du centre commercial Val d'Europe.

Le montant d'exonération de la taxe d'habitation étant difficile à évaluer pour 2018, la part de dotation de l'Etat sur les dégrèvements reste inscrite en impôts et taxes.

RECETTES					
Chap.	Libellés	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018	% /BP
013	Atténuation de charges	100 000	63 717	90 000	-10,0%
70	Produits des services	973 500	981 300	1 032 300	6,0%
73	Impôts et taxes	12 586 837	12 815 981	13 261 500	5,4%
74	Dotations et participations	1 988 000	1 973 569	1 988 600	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	40 000	51 208	40 000	0,0%
77	Produits exceptionnels	30 000	39 434	15 000	-50,0%
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>15 718 337</b>	<b>15 925 210</b>	<b>16 427 400</b>	<b>4,5%</b>
042	Opérations d'ordre	70 000	54 879	30 000	
	<b>RECETTES (hors report)</b>	<b>15 788 337</b>	<b>15 980 089</b>	<b>16 457 400</b>	<b>4,2%</b>

## 2- Dépenses de fonctionnement

Hors reports de l'exercice N-1, elles sont évaluées à 16 M€

DEPENSES					
Chap.	Libellés	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018	% /BP
011	Charges à caractère général	5 147 613	4 345 555	5 140 600	-0,1% (a)
012	Charges de personnel et assimilées	8 571 237	8 501 314	8 650 000	0,9% (b)
014	Atténuation de produits	201 337	204 537	420 000	108,6% (c)
65	Autres charges de gestion courante	639 750	625 604	682 200	6,6%
66	Charges financières	80 600	78 850	79 000	-2,0%
67	Charges exceptionnelles	20 800	18 262	20 000	-3,8%
022	Dépenses imprévues fonctionnement	300 000	0	300 000	0,0%
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>14 961 337</b>	<b>13 774 123</b>	<b>15 291 800</b>	<b>2,2%</b>
042	Amortissements (opérat° d'ordre)	635 000	621 163	675 000	6,3%
	<b>DEPENSES (hors report)</b>	<b>15 596 337</b>	<b>14 395 286</b>	<b>15 966 800</b>	<b>2,4%</b>

(a) Les charges générales restent stables bien qu'elles incluent :

- La commémoration du centenaire (+90 K€)
- Serris en fête (+11 K€)
- L'augmentation de 500 journées supplémentaires à la mer (+14 K€) pour atteindre 1000 journées en 2018
- Une baisse en fonctionnement est prévue sur l'informatique (-57 K€), sur les services techniques (-38 K€) et sur la petite enfance (-20 K€ de contribution au RAM intercommunal)

(b) La masse salariale progressera de 0,9% en tenant compte de l'ouverture de 2 postes supplémentaires aux services techniques.

(c) Nos estimations prévoient une augmentation de la contribution au FPIC (+192K€) et au FSRIF (+27 K€)

**La capacité d'autofinancement s'élèvera ainsi à 1,1 M€ en 2018, permettant de financer une partie des investissements.**

Libellés	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>757 000</b>	<b>2 151 087</b>	<b>1 135 600</b>

### 3- Recettes d'investissement

Hors emprunt et reports de l'exercice N-1, elles sont évaluées à 2,2 M€.

RECETTES					
Chap.	Libellés	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018	% /BP
10	Dotations et fonds divers	340 000	26 657	764 500	124,9% (a)
13	Subventions d'investissement	1 015 888	439 146	1 082 000	6,5% (b)
024	Produits de Cession	385 000	0	325 000	-15,6% (c)
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 740 888</b>	<b>465 803</b>	<b>2 171 500</b>	<b>24,7%</b>

(a) Le FCTVA 2016 (354 K€) n'a pas été versé en 2017 et se cumulera au FCTVA prévu en 2018 (410 K€)

(b) Les subventions d'investissements prévues en 2018 :

- Elles correspondent aux projets engagés en 2017 et déjà votées en conseil municipal (vidéo-protection 148 K€, coque cours de l'Elbe 440 K€, jardins familiaux 80 K€)
- Aux financements de projets 2018, qui conditionnent leur réalisation (réfection stade de l'Herrière 200 K€, construction du RAM communal 250 K€)
- Aux financements de travaux ou d'équipements auprès de VEA (travaux sur l'extension de l'HDV 100 K€, équipements Groupe scolaire P. Perret 35 K€)

(c) La ferme des célestins, route de Meaux n'a pas été cédée en 2017, elle est reportée en 2018.

### 4- Dépenses d'investissement

Hors remboursements d'emprunts, elles sont estimées à 6 M€.

Elles représentent 67% des opérations déjà validées en Conseil Municipal et 33% de nouveaux projets (voir le détail dans l'annexe 1, page 7)

DEPENSES					
Chap.	Libellés	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018	% /BP
20	Immobilisations incorporelles	224 000	136 252	215 200	-3,9%
21	Immobilisations corporelles	5 937 176	3 143 538	5 556 800	-6,4%
23	Immobilisations en cours	10 000	1 295	0	-100,0%
020	Dépenses imprévues investissement	200 000	0	200 000	
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>6 371 176</b>	<b>3 281 085</b>	<b>5 972 000</b>	<b>-6,3%</b>

**DOB 2018**

<i>Montants exprimés en €</i>	Déjà validé en Conseil Municipal	Nouveaux Projets
Achat Triangle route de provins - projet jardins familiaux	900 000	
Achat Terrain route de Meaux	365 000	
Achat Local 4 rue de la Fontaine	330 000	
<b>TOTAL ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>1 595 000</b>	<b>0</b>
Travaux coque Cours de l'Elbe	45 000	
Jardins familiaux aménagements	200 000	
Programme de vidéo-protection	283 000	
Déploiement de la fibre communale	300 000	
Eclairage Public (modernisation)	150 000	
Construction RAM communal	350 000	
Parcours de santé (extension)		28 000
Signalisation d'intérêt général		70 000
Réaménagement voirie rue de la Fontaine		200 000
Réfection terrain de l'Hermière (si subvention)		400 000
Equipements GS Pierre Perret (subventionnés)		42 000
<b>TOTAL PROJETS SPECIFIQUES</b>	<b>1 328 000</b>	<b>740 000</b>
Travaux de voirie / environnement		223 000
Travaux d'entretien des bâtiments		475 000
Développement numérique / informatique		238 000
Matériels et mobiliers urbains services techniques		113 000
Matériels Ferme des Communes (sono, lumières)	82 000	
Remplacement matériels et mobiliers divers		110 000
<b>TOTAL EQUIPEMENTS COURANTS</b>	<b>82 000</b>	<b>1 159 000</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS (avant RAR)</b>	<b>3 005 000</b>	<b>1 899 000</b>
Restes-A-Réaliser	868 000	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS (après RAR)</b>	<b>3 873 000</b>	<b>1 899 000</b>

**5- Résultats 2018 et emprunts**

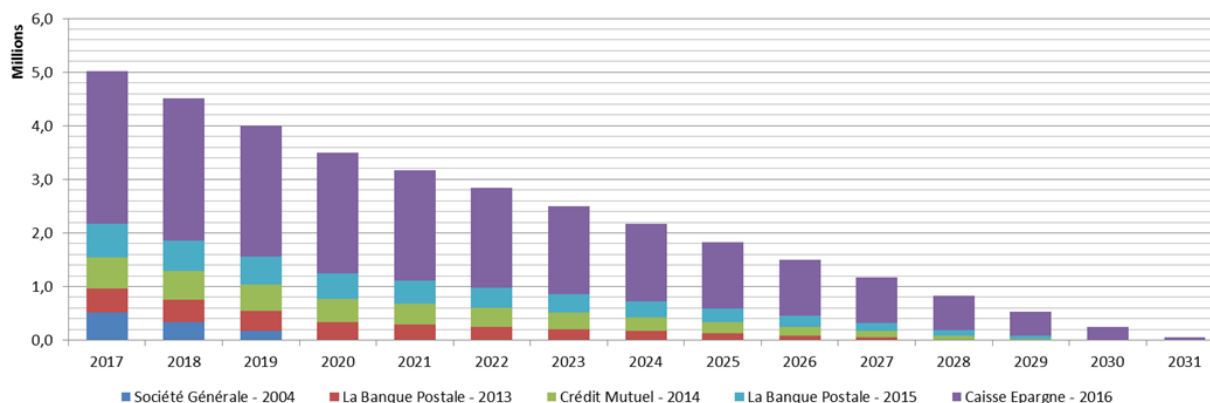
- Le résultat de fonctionnement prévisionnel s'élève à 491 K€, l'épargne brute à 1 136 K€ et l'épargne nette à 630 K€
- Le résultat d'investissement prévisionnel est de -3 800 K€
- Les reports 2017 sont estimés à 2 510 K€

Pour équilibrer le budget, la commune devra recourir à l'emprunt pour 661 K€.

	BP 2017	PRE CA 2017	DOB 2018	% /BP
Recettes de fonctionnement	15 788 337	15 980 089	16 457 400	4,2%
Dépenses de fonctionnement	15 596 337	14 395 286	15 966 800	2,4%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>192 000</b>	<b>1 584 803</b>	<b>490 600</b>	<b>155,5%</b>
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>757 000</b>	<b>2 151 087</b>	<b>1 135 600</b>	<b>50,0%</b>
Remboursement d'emprunt	456 000	455 200	506 000	11,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>301 000</b>	<b>1 695 887</b>	<b>629 600</b>	<b>109,2%</b>
Recettes d'investissement	1 740 888	465 803	2 171 500	24,7%
Dépenses d'investissement	6 371 176	3 281 085	5 972 000	-6,3%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-4 630 288</b>	<b>-2 815 282</b>	<b>-3 800 500</b>	<b>-17,9%</b>
<b>Résultat budgétaire (hors reports)</b>	<b>-4 329 288</b>	<b>-1 119 388</b>	<b>-3 170 900</b>	
<b>Reports de résultats N-1</b>	<b>629 288</b>	<b>629 288</b>	<b>2 509 900</b>	
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>-3 700 000</b>	<b>-490 100</b>	<b>-661 000</b>	
Emprunt inscrits	3 700 000	3 000 000		
Besoin de financement			661 000	

A fin 2017, Serris a un encours de dette de 5 M€ sur une durée moyenne de 12 ans, avec un taux d'endettement faible (32%) et une capacité de désendettement de 2,5 ans. (cf annexe 1, page 10)

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



## Conclusion :

Ces orientations, et notamment le programme d'investissement ambitieux au service de la qualité de vie des Serrisais seront financées sans augmentation des taux de fiscalité directe locale.

	Taux 2017	Evolution	Taux 2018
<i>Taxe d'habitation</i>	18,83 %	+ 0 %	18,83 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	41,11 %	+ 0 %	41,11 %

## VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

**POUR : 24**

**CONTRE : 1 – Mme Fatiha GUERIN**

**ABSENTION : 3 – M. Nicolas ZEMANEK, M. Jean-François HENNEBOIS, Mme Kim-Thuy TENG**

**RESULTAT : Adoptée à la majorité des votants.**

## Intervenants :

Sur le fonctionnement : pas de question

### Sur l'investissement :

**Question n°1 : Monsieur Rodolphe le GUEN** rappelle que dans le DOB 2017, il était indiqué que la salle de la ferme des communes serait climatisée. Il voudrait savoir ce qu'il en est, vu qu'à ce jour, aucun travail n'a été réalisé.

**Monsieur le Maire** indique qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage avait été mandaté afin de faire une étude. Le résultat a été qu'il préconisait une soufflerie d'une puissance telle qu'elle aurait rendu difficile l'écoute des spectacles. Il a donc été décidé de ne pas installer de climatisation pour cette raison, surtout qu'il n'y a que 4 spectacles programmés à la belle saison.

**Monsieur Rodolphe Le GUEN**, dans la même thématique, voudrait savoir s'il est question de changer les sièges de la salle. Il indique qu'ils sont peu confortables.

**Monsieur le Maire** souligne que cela coûte très cher car ils sont escamotables. Il faudrait tout changer mais cela coûterait entre 60 000 € et 80 000 €. Le Maire indique qu'il n'est pas contre, mais que cela n'est pas une priorité. De plus, il précise que certaines grandes salles parisiennes sont encore moins confortables.

**Monsieur Rodolphe le GUEN** voudrait savoir si le projet d'une salle de spectacles serait bientôt d'actualité.

**Monsieur le Maire** voudrait revenir sur le contexte général de cette idée de salle. Il indique que dans la programmation des équipements publics, il était prévu près de l'hôtel de ville, la construction d'une salle des fêtes. Seulement cette idée paraît plus compliquée à mettre en place au vu des habitations environnantes et du manque de place de parking. Monsieur le Maire indique que Serris est le « parent pauvre du département » en ce qui concerne les places de stationnement. Ce projet a donc été abandonné. A la place, une discussion s'est engagée avec l'EPA et Disney pour la construction d'une salle de spectacles près du Gymnase d'Olympe de Gouges dans le centre urbain.

L'idée serait de concevoir un complexe liant, un centre culturel / une salle de spectacles et une maison des jeunes (ado/pré-ado) ---des bâtiments qui étaient prévus dans la programmation des équipements publics.

Le projet est en cours ; pour qu'il voie le jour, il faudra trouver des sources de financements auprès de VEA, le département, la région (...). La salle de spectacles devrait faire 450 places.

**Monsieur le Maire** rappelle que cela ne fait pas partie du DOB.

**Question°2 : Madame Fatiha GUERIN** intervient sur le programme de la vidéo-protection. Elle voudrait des explications pour mieux comprendre les dépenses. Elle souligne que cela fait 4 ans qu'on parle de ces dépenses et ne s'y retrouve plus. Elle souhaite qu'on lui explique à « quoi » correspondent ces chiffres de dépenses. Qu'est-ce qui a été dépensé et qu'est-ce qui reste à dépenser.

De plus, elle voudrait savoir « quand » seront posées les caméras.

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Loïc Minier en tant qu'adjoint au Maire en charge du numérique afin d'expliquer où la ville en est dans ses travaux de déploiement.

**Monsieur Loïc MINIER** revient sur la comparaison des DOB et des budgets sur plusieurs années. Il précise que tout ce qui a été voté au budget primitif n'est pas forcément exécuté dans sa totalité. Il rappelle que s'agissant de la vidéo protection, il a été question dans un premier temps de passer par l'agglomération pour la pose de la fibre sur la ville. Pendant 1,5 an, la ville a donc été en attente. Au final, au vu des prix annoncés par l'agglomération, la commune a décidé de déployer elle-même la fibre sur son territoire. L'installation de la fibre est un préalable indispensable au déploiement des caméras.

Quand la fibre fut assez déployée sur le territoire, en novembre – décembre 2017, il a pu être mis en place des mats mobiles dans différents quartiers de la ville afin de tester la hauteur de pose mais aussi la visibilité des futures caméras.

Les premières caméras ont été posées début février 2018. Nous sommes dans la phase finale du déploiement.

Les communications via la fibre entre l'hôtel de ville et le bâtiment de la police municipale au bourg sont désormais fonctionnelles.

**Monsieur le Maire** reprend la parole pour parler des dépenses. Il indique que le budget était à l'origine de 650 000 €. La 1<sup>ère</sup> année, 250 000€ de dépense avaient été inscrits pour le paiement du prestataire mais cette dépense n'a pas été réalisée. La 2<sup>ème</sup> année, on a remis cette somme au budget pour pouvoir la dépenser.

Le budget de la vidéo-protection n'a pas bougé. On a même diminué le nombre de caméras 54 à 44 caméras pour maîtriser le budget.

Cela en est de même pour le budget fibre qui était de 300 000 € ; celui-ci n'a pas changé.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit de discuter du Débat d'Orientation Budgétaire et non du compte administratif ou du budget primitif. Le calcul des dépenses est simple à faire, il suffit de prendre le budget primitif et de déduire les sommes réalisées au CA précédent. Donc 650 000 moins 283 000 €.

*Le débat est clos sur ce sujet.*

**Madame Fatiha GUERIN** se renseigne sur le parking du centre de loisirs des petits loups, elle voudrait savoir s'il va être mis aux normes. Il n'y a pas de fonds prévus pour faire ces travaux au DOB.

**Monsieur le Maire** indique qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas le lieu pour parler des détails de travaux prévus sur l'année. Ils sont dans une enveloppe globale.

**Monsieur Luc CHEVALIER** intervient pour préciser que ce projet est effectivement prévu mais qu'en parallèle, les parkings du centre de loisirs les petits loups et de la police ont été inversés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Tout le monde est satisfait.

**Madame Fatiha GUERIN** n'est pas d'accord.

*Le débat est clos sur ce sujet.*

**Madame Fatiha GUERIN** reproche que le DOB 2018 ne prévoit rien pour les jeunes. Elle aimerait savoir pourquoi, mais ce n'est qu'une réflexion et pas une véritable question. Elle indique que les jeunes sont les « grands oubliés » sur ce mandat.

**Monsieur le Maire** n'est pas d'accord. Beaucoup de choses sont faites pour les jeunes à Serris. Il a pour preuve que les familles aiment vivre à Serris. « Bougez votre été » est par exemple une action pour les jeunes.

*Le débat est clos sur ce sujet.*

**Madame Fatiha GUERIN** indique qu'elle est contente que soit recruté 2 agents aux services techniques mais elle trouve cela insuffisant.

**Monsieur le Maire** indique que 2 agents supplémentaires est une augmentation très conséquente par rapport à un effectif de 8.

**Monsieur le Maire** indique qu'il faut réfléchir sur le contenu des postes avant de recruter. Le recrutement n'est pas forcément nécessaire. Il faut remettre de l'efficacité dans les tâches sinon on va augmenter la masse salariale sans résultat sur le travail effectif.

*Le débat est clos sur ce sujet.*

**Madame Fatiha GUERIN** reproche que soit inscrit au budget des projets qui ne sont pas réalisés au final.



**Monsieur le Maire** indique que cette réflexion n'est pas la bonne. De plus, le législateur impose désormais de voter le DOB comprenant un programme pluriannuel d'investissement (PPI).

**Monsieur le Maire** souligne que si un projet voté en conseil municipal n'est pas exécuté, cela dépend de plusieurs facteurs qui ne sont pas connus spécialement à l'avance.

L'exemple des jardins familiaux est parfait pour cela. Si ce projet avait été réalisé immédiatement, cela aurait permis la réalisation de 40 logements au bord d'une nationale passante (10 000 véhicules/jour). Aujourd'hui, la ville sera préservée de cette situation grâce à cette attente. C'est une concertation entre élus.

L'achat de ce terrain n'a pas spolié les propriétaires, au contraire, il a été vendu à un prix assez conséquent à la ville. D'un autre côté, la ville a déclenché une négociation auprès de l'EPA, instigateur du projet de construction d'origine, afin de nous financer une partie de cet achat en l'échange d'une promesse de construction de 50 logements près du secteur de la brocante.

**Madame Fatiha GUERIN** rappelle pour conclure que le programme de campagne du Maire prévoyait une maison pré-ado en maintenant une salle des fêtes.

**Monsieur le Maire** souligne que justement on peut changer d'avis et proposer d'autres réalisations plus adaptées.

*Le débat est clos sur ce sujet.*

**Madame Fatiha GUERIN** précise que si elle ne peut pas s'exprimer jusqu'au bout, elle ne viendra pas au vote du budget.

**Monsieur le Maire** indique qu'il lui a donné la parole pendant une demi-heure, et au vu du règlement du Conseil Municipal, il aurait pu l'interrompre avant.

## **2. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : compétence pour exercer des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes.**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Pour mémoire, la transformation en 2016 du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe en communauté d'agglomération ne lui permet plus de porter en direct les projets de constructions des bâtiments publics des communes membres. Cette compétence ne relève plus de ses prérogatives. Cependant, les communes ont toujours la possibilité de lui confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage en se référant aux articles 3 à 5 de la loi MOP dite Maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985.

Après plusieurs demandes de communes, le Val d'Europe agglomération par délibération du 14 décembre 2017 a décidé d'élargir cette possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage à toutes les communes membres en inscrivant ce principe dans ses statuts et en proposant une convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage sera faite sous les conditions indiquées à la convention de mandat, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par projet.

De ce fait, les communes membres doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Val d'Europe agglomération sur le transfert de compétence à la communauté d'agglomération étant précisé que l'absence de délibération dans ce délai vaut avis favorable.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de la ville de bien vouloir :

- approuver la modification statutaire du Val d'Europe agglomération comme suit :

L'article 2.3 « compétence facultative » des statuts est ainsi complété :

10° « La faculté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les communes dans le cadre de la loi n°85-704 relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée »;

- valider le projet de convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervenant :

**Question n°1 : Madame Fatiha GUERIN** demande pourquoi les 2 communes « Villeneuves » (Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis) ne sont pas concernées.

**Monsieur le Maire** indique qu'elles ne sont pas concernées par la construction d'équipements publics pour le moment. Mais les 2 « Villeneuves » pourront l'intégrer quand elles le décideront.

### 3. Avenant à la convention d'objectifs et de financement du contrat « enfance jeunesse ».

Rapporteur : **Madame Virginie HOARAU**

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- ⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse sont donc concernés par ce contrat.

Il s'agit par cet avenant et de façon rétroactive, d'intégrer à la convention d'objectifs et de financement du CEJ, conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour une période de 4 ans (2014-2017), des actions nouvelles développées en 2017 sur le secteur de la Petite Enfance.

Ces actions, l'ouverture du Relais Assistants Maternels communal en mai 2017 et l'extension de la capacité d'accueil de Terre d'éveil en septembre 2017 passant de 15 places à 18 places ont comme incidence financière prévisionnelle, le versement de 15 323,01€ supplémentaire (11 686,62 € pour le RAM communal et 3 636,39€ pour Terre d'éveil) au titre des prestations Enfance/ Jeunesse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement du Contrat « Enfance et Jeunesse » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervenant : **aucun**

### 4. Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A.

Rapporteur : **Madame Stéphanie PEREZ**

La loi du 26 janvier 1984 prévoit et encadre les modalités de recours à des contractuels sous certaines conditions. L'article 3-3 prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel du niveau de la catégorie A

lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Aussi, afin d'accompagner l'essor démographique et économique de la Commune, et compte tenu des spécificités liés enjeux d'aménagement du territoire du Val d'Europe, il est nécessaire de se doter de compétences en interne adaptées. La fonction de responsable des ressources humaines requiert une expertise indispensable pour construire une aide à la décision politique dans un contexte de fort développement de la Ville. Pour la Commune, cette expertise recherchée doit être confortée par une expérience professionnelle solide ayant fait la preuve de sa réussite dans d'autres collectivités ou d'autres fonctions publiques.

La strate démographique de la Commune pouvant ne pas être suffisamment attractive pour des agents titulaires expérimentés ayant les compétences recherchées, il est nécessaire d'anticiper la possibilité de recourir à des agents contractuels pour pourvoir le poste de responsable des ressources humaines.

- 1 emploi d'attaché territorial à temps complet

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à créer cet emploi et à recruter un agent contractuel de catégorie A.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Mme Fatiha GUERIN

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervenant : aucun

**5. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 21 22.22 du CGCT.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
29/09/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux par l'association VEFC le 5 octobre 2017	A titre gracieux
03/10/2017	Contrat de maintenance sur l'ensemble du parc copieur avec la société Copyfax	Copie n&b : 0,005562€ copie couleur : 0,05562€
03/10/2017	Contrat de maintenance logiciel Orion - billetterie salle Alfred de Musset avec la société Alcion Sirius	2 298,00 €
03/10/2017	Contrat de maintenance logiciel Sirius Consultation en vente en ligne en temps réel avec la société Alcion Sirius	1 381,45 €
07/11/2017	Convention de prestation de service pour une animation autour des "droits de l'enfant" par le Comité UNICEF 77 au CLSH 123 soleil le 26 octobre 2017	A titre gracieux
13/11/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Inventerre pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
20/11/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association HBCVE pour la saison 2017/2018	A titre gracieux

20/11/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association ASRVE pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
20/11/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association ASAVE pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
23/11/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association VEFC pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
23/11/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association Serris Val d'Europe Savate pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
27/11/2017	Contrat relatif à la vérification de l'installation de protection contre la foudre avec la société BCM Foudre	300,00 €
28/11/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Les Chênes Vitraills pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
07/12/2017	Convention d'utilisation annuelle de la Maison Communale des 4 Saisons pour l'association Serris Balad pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
07/12/2017	Convention d'utilisation de la salle équinoxe pour une réunion par le HBCVE le 5 décembre 2017	A titre gracieux
08/12/2017	Convention de prestation de service pour le spectacle lors du repas des aînés avec l'association K'Dance le 10 décembre 2017	2 619,57 €
08/12/2017	Contrat de prestation de service pour l'animation Père Noël Place de Saria avec l'association K'DANCE le 16 décembre 2017	400,00 €
08/12/2017	Contrat de prestation de service pour l'animation maquillage Place de Saria avec l'association K'DANCE le 16 décembre 2017	527,50 €
08/12/2017	Contrat de prestation de service pour l'animation calèche Place de Saria avec les Ecuries du Vieux Château le 16 décembre 2017	1 000,00 €
12/12/2017	convention annuelle d'utilisation de locaux communaux pour le Club de la Bonne Humeur pour la saison 2017/2018	A titre gracieux
13/12/2017	Convention concernant la distribution de tickets pour un tour de manège aux enfants des groupes scolaires de la ville avec M. Sury	2200 tickets à 1 €
15/12/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs municipaux par l'école élémentaire Jean de la Fontaine pour l'année scolaire 2017/2018	A titre gracieux
15/12/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs municipaux par l'école élémentaire Henri Matisse pour l'année scolaire 2017/2018	A titre gracieux
18/12/2017	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour la Fédération Sportive de la Police Nationale du 15 au 18 janvier 2018	A titre gracieux
18/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour le collège Madeleine Renaud pour le 19 décembre 2017	A titre gracieux
18/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Espace TT Moto pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
18/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Image'in Serris pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
18/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association VEFC les 23 et 31 décembre 2017	A titre gracieux
21/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association LGBT and Friends pour l'année 2017/2018	A titre gracieux

21/12/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association LE CADRAN SCOLAIRE pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
21/12/2017	Convention d'utilisation du gymnase Eric Tabarly par le groupe scolaire Pierre Perret pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
22/12/2017	Convention de prestation de service pour le spectacle "Gabilolo dans la jungle" au centre de loisirs Ile aux Enfants avec la compagnie La Dandinière le 27 décembre 2017	440,00 €
29/12/2017	Contrat de prestation relative à la gestion des problématiques animales (récupération des animaux perdus, errants, et ramassage des animaux morts)	7 646,22 €
01/01/2018	Contrat de prestation de service pour le spectacle "Artus part en tournée" avec la société Army Productions le 5 mai 2018	7 596,00 €
09/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Serris Danse Val d'Europe pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
11/01/2018	Convention de prestation de service pour la location d'ambiance pour les vœux et nuit des associations avec la société ELYAX EVENT'S le 12 janvier 2018	1 428,00 €
11/01/2018	Convention de prestation de service pour la mise à disposition d'un cube gonflable pour les vœux et nuit des associations avec la société LA CUBE BOX le 12 janvier 2019	649,00 €
11/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Les Randonnées Serrisiennes pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
11/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Le Corbeau et le Renard pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
01/01/2018	Contrat de prestation de service pour le spectacle "Peer Gynt" à destination des scolaires de Serris et des environs par La Compagnie Viens Voir en Face du 10 au 12 janvier 2018	A titre gracieux
11/01/2018	Contrat de prestation de service pour l'intervention d'un duo pianiste et chanteuse pour la nuit des associations avec l'association Allo-Jazz le 12 janvier 2018	700,00 €
11/01/2018	Contrat de prestation de service pour la sonorisation et frais techniques pour la nuit des associations avec la société Live One Spectacle le 12 janvier 2018	400,00 €
11/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association AC Théâtre pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
11/01/2018	Contrat de prestation de service relatif à l'organisation de la soirée du personnel avec la société Le Château le 19 janvier 2018	21 795,00 €
11/01/2018	Contrat de prestation de service relatif à l'animation de la soirée du personnel avec la société Fokal le 19 janvier 2018	4 000,00 €
15/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association HBCVE à l'occasion de la galette le 19 janvier 2018	A titre gracieux
15/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association pétanque pour l'année 2017/2018	A titre gracieux

15/01/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association Graine d'Etoile pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
16/01/2018	Contrat de prestation de service pour l'organisation de La journée de la BD avec l'association « Des Bulles » dans la Marne le 4 février 2018	3 900,00 €
18/01/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs pour l'association REVE pour l'année 2017/2018	A titre gracieux

**Questions diverses :**

Aucune

---

***La séance est levée à 22h17***

***Le 12 février 2018***

Le Secrétaire de séance

Stéphanie PEREZ